

ETATS-UNIS – Label organique

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/10/2002

Après plusieurs années de débats (cf. inf'OGM n°8), l'USDA vient de préciser les critères du label « organique » (ou agriculture biologique). Ainsi, un produit sera qualifié de « bio », s'il contient au moins 95% d'ingrédients répondant au cahier des charges : utilisation d'énergie renouvelable, conservation des sols et de l'eau, alimentation d'animaux sans antibiotique ou hormone de croissance, pas de pesticides de synthèse, pas de radiation ionisante, et, last but not least, pas d'OGM.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/etats-unis-label-organique/